



Vente maison avec acte notarié certifié possible sans livret fonc

Par **belkheir benyagoub**, le 27/11/2018 à 10:26

Bonjour

Nous possédons mes frères et sœur un bien (héritage) que nous voulons mettre en vente à un membre de la famille

Nous vivons en France(immigrés).

nous possédons un acte notarié certifié de 1963 mais à priori la vente ne peut se faire qu'avec le livret foncier?

est-ce la seule solution ?

pour demander ce livret foncier je dois me rendre à Oran avec la procuration de mes frères et sœur , y a t-il la possibilité de constituer ce dossier via le consulat?

merci de votre réponse

il m'est impossible d'obtenir ces renseignements de France en contactant les sites gouvernementaux à maintes reprises

on se sent un peu abandonné .

merci

mr Belkheir

Par **youris**, le 27/11/2018 à 10:34

bonjour,

je suppose qu'il s'agit d'un bien situé en algérie, comme nous sommes un site de conseils juridiques de droit français, nous ne pouvons pas répondre à votre question.

salutations

Par **belkheir benyagoub**, le 27/11/2018 à 10:59

bonjour,

je vous remercie

cordialement